

FAQ

Appel à projets

Accompagnement spécifique des travaux d'intérêt Défense

Edition 2023

ACCOMPAGNEMENT SPECIFIQUE DES TRAVAUX D'INTERET DEFENSE

Ce document présente de manière non exhaustive quelques points d'information concernant l'appel à projets ASTRID édition 2023. Il n'a aucunement vocation à remplacer le texte de l'appel.

Informations clés

Projet ASTRID : informations clés

- **Projet dual** : applications civile et militaire
- S'inscrit dans les axes thématiques décrit dans l'appel à projets
- **Aide allouée : 400 000 euros maximum** pour l'ensemble du consortium
- **1 partenaire « organisme de recherche » obligatoire**, composition restante libre
- **Durée : 18 – 36 mois** (hors potentielles prolongations)
- **Niveau de TRL : 1 - 4**
- **Financement doctoral possible**

Liens utiles

Site de dépôt :

<https://aap.agencerecherche.fr/layouts/15/SIM/Pages/SIMNouveauProjet.aspx?idAAP=1922>

Site de l'appel à projets : <http://www.anr.fr/ASTR-2023>

Règlement financier et sa FAQ : <https://anr.fr/fr> et <https://anr.fr/fr/contact/faq-rf/>

Déontologie et intégrité scientifique : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/lintegrite-scientifique/>

Processus de sélection : <https://anr.fr/fr/lanr/nous-connaître/processus-de-selection/>

Plan d'action égalité femmes-hommes : <https://anr.fr/fr/lanr/engagements/le-genre/>



FAQ

Foire aux questions

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Format de la proposition	L'ANR fournit-elle une trame pour le document scientifique ?	Non	Les éléments à inclure sont indiqués dans le texte de l'appel (cf. §8.3)
	La bibliographies et les annexes sont-elles incluses dans le maximum de page autorisé pour le document scientifique ?	Oui	-
Projet	Mon projet couvre plusieurs axes thématiques, lequel dois-je indiquer lors du dépôt ?	-	Deux champs thématiques (principal et secondaire) peuvent être indiqués sur le site de dépôt. Si nécessaire, ils pourront être complétés sur la page de garde du document scientifique. A noter qu'une erreur de fléchage thématique du projet lors du dépôt ne le rendra en aucun cas inéligible dans le cadre de cet appel à projets ASTRID (pour autant que le projet corresponde à un ou plusieurs des axes définis par l'appel à projets, cf. §7)
	Mon projet est un re-dépôt d'une année précédente, dois-je suivre une procédure particulière ?	Non	Cas 1. Re-dépôt de projet ayant été déposée sur une édition précédente d'ASTRID : vous avez la possibilité de demander qu'un « effet mémoire » soit pris en compte lors de l'évaluation de votre projet déposé à cette édition 2023 (cf. §3 concernant les modalités) Cas 2. Re-dépôt de projet ayant été précédemment déposé sur un autre appel à projets : il n'est pas possible de demander qu'un « effet mémoire » soit pris en compte lors de son évaluation dans le cadre de l'appel à projets ASTRID édition 2023. A noter qu'un même projet ne peut être déposé plus de trois fois aux appels à projets du programme ASTRID.



FAQ

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Projet	Mon projet est classé en liste complémentaire de l'édition précédente, puis-je redéposer mon projet sur l'édition actuelle ?	Oui	Il est possible de redéposer un projet dans le cas où celui-ci n'a pas reçu de proposition de financement avant l'ouverture de l'appel
	Puis-je déposer mon projet sur un appel ASTRID thématique si celui-ci est en cours d'évaluation sur l'appel ASTRID de la même édition ?	Non	-
Consortium	Est-ce qu'une start-up peut participer en tant que partenaire (financé ou non) sur le projet ?	Oui	Pour plus d'informations sur les définitions et modalités d'attribution des aides aux entreprises : https://anr.fr/rf
	Est-ce possible de déposer un projet n'étant qu'un seul partenaire (projet mono-équipe) ?	Oui	Pour autant que celui-ci soit un acteur public ou assimilé dans la recherche française (cf. §2.1)
	Le partenaire académique doit-il obligatoirement être le coordinateur du projet ?	Non	Il n'y a pas de contraintes sur le statut public ou privé du partenaire coordinateur
	Y a-t-il une condition particulière quant au statut du responsable scientifique coordinateur (poste, type de contrat) ?	Non	A noter toutefois que cet aspect traité par les critères d'évaluation (cf. §3.3)
	Je participe à d'autres projets en cours d'évaluation sur des appels à projets ANR, puis-je participer à un projet déposé sur l'appel ASTRID ?	Sous conditions	Il existe des restrictions particulières pour les responsables scientifiques coordinateurs (cf. §2.1, §3.2). Il n'y a en revanche pas de restrictions pour les responsables scientifiques non coordinateurs. A noter que sur cette édition, par contraste à l'édition 2022, il est possible pour un responsable scientifique d'être coordinateur d'un projet ASTRID et d'un projet déposé sur tout autre appel de l'ANR de la même édition, pour autant que les projets soient différents sur le plan scientifique
Je suis partenaire étranger, puis-je participer à un projet déposé sur l'appel ASTRID ?	Sous conditions	Participation possible sur fonds propres (cf. §6.4). Les conditions de sa participation devront être dûment explicitées (cf. §3.4, §6.4 et §8.3)	

FAQ

	Question	Réponse	Commentaires et/ou références au texte
Consortium	Y a-t-il des conditions particulières sur les personnels non permanents ?	Oui	Deux clauses sont en vigueur : clause de nationalité et clause de précarité (cf. §5)
	Le taux de précarité est-il un critère d'éligibilité ?	Non	Le taux de précarité inférieur à 35% est indiqué à titre de recommandation (cf. §5)
Déroulé de l'appel	Par qui et comment mon projet sera-t-il évalué ?	-	Le processus est décrit dans le texte de l'appel (cf. §3)
	Quand et où est-ce que la liste des lauréats sera-t-elle publiée ?	-	La liste devrait être publiée courant juillet 2023 (date indicative) sur la page ANR de l'appel à projets
	Quand est-ce que mon projet démarrera s'il est lauréat ?	-	Le démarrage scientifique est fixé au 1 ^{er} janvier 2023 (modification possible qu'en cas de force majeure ou circonstances exceptionnelles), cf. §4
Dépôt en ligne	Où dois-je déposer ma proposition de projet ?	-	Impérativement sur le site de dépôt dédié, aucune pièce ne sera acceptée par ailleurs
	Comment puis-je savoir si mon projet est bien déposé sur le site de dépôt de l'appel ?	-	Lors de la clôture de l'appel, vous recevrez un mail de confirmation contenant également une information sur le statut de votre dépôt (complet - incomplet). A noter qu'à tout moment lorsque l'appel est ouvert, vous avez la possibilité de vérifier la complétude des informations à renseigner en ligne sous l'onglet « Soumission du projet » de la plateforme de dépôt dédiée.